

7

BADMINTON



CHAPITRE 7 - BADMINTON

1. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 1.1. Les équipes régionales comptent dix (10) joueurs qui se sont qualifiés lors de leur championnat régional des Forces armées canadiennes (FAC) respectif. Seulement après avoir épuisé toutes les possibilités afin de trouver un remplaçant, un joueur qui n'a pu se qualifier pour des raisons opérationnelles peut être choisi pour combler une place vacante au sein d'une équipe. Dans pareil cas, le joueur sélectionné doit avoir obtenu l'approbation du gestionnaire des sports régionaux (GSR) concerné pour se joindre à l'équipe régionale et sera classé joueur « en simple » selon son niveau d'habileté comparativement aux autres joueurs en simple dans cette catégorie.
- 1.2. La catégorie d'âge des joueurs « senior » et « maîtres » est déterminée au 1^{er} janvier de l'année de compétition du Championnat national/régional de badminton des FAC.
- 1.3. La date de naissance de chaque joueur doit être inscrite sur le certificat d'admissibilité.
- 1.4. Les catégories d'âge sont :
 - a. Ouverte : toutes catégories d'âge;
 - b. Senior : hommes de 35 ans et plus;
 - c. Maîtres : hommes de 45 ans et plus;
 - d. Femmes : toutes catégories d'âge.
- 1.5. La composition des équipes est la suivante :
 - a. **Catégories masculines :**
 - i. **Ouverte** : cette catégorie compte au maximum quatre (4) participants, soit les quatre (4) meilleurs joueurs de l'épreuve en simple du championnat régional.
 - Simple ouverte hommes – les joueurs sont classés têtes de série numéros 1 à 4 d'après leurs résultats à l'épreuve en simple.
 - Double ouverte hommes – deux (2) équipes en double sont formées à partir des quatre (4) joueurs en simple et sont classées têtes de série numéros 1 et 2.
 - ii. **Senior** : cette catégorie compte au maximum deux (2) participants (35 ans et plus), c'est-à-dire le premier et le deuxième au classement de l'épreuve en simple du championnat régional.
 - Simple senior hommes – les joueurs sont classés têtes de série numéros 1 et 2 respectivement.
 - Double senior hommes – les participants de la catégorie simple senior hommes jouent également dans la catégorie double senior hommes du championnat par équipe.
 - iii. **Maîtres** : cette catégorie compte au maximum deux (2) participants (45 ans et plus), c'est-à-dire le premier et le deuxième au classement de l'épreuve en simple du championnat régional.
 - Simple maîtres hommes – les joueurs sont classés têtes de série numéros 1 et 2 respectivement.

- Double maîtres hommes – les participants de la catégorie simple maîtres hommes jouent également dans la catégorie double maîtres hommes du championnat par équipe.
- b. **Catégories féminines :**
- i. **Ouverte** : cette catégorie compte au maximum deux (2) participantes, c'est-à-dire la première et la deuxième au classement de l'épreuve en simple du championnat régional.
 - Simple ouverte femmes – les joueuses sont classées têtes de série numéros 1 et 2 respectivement.
 - Double ouverte femmes – les participantes de la catégorie simple ouverte femmes jouent également dans la catégorie double ouverte femmes du championnat par équipe.
- c. **Catégorie mixte :**
- i. **Double ouverte mixte** – cette catégorie compte au maximum quatre (4) participants (deux femmes et deux hommes). Les équipes sont classées têtes de série numéros 1 et 2.
Remarque : Les joueurs masculins peuvent être sélectionnés dans n'importe quelle catégorie d'âge.

2. RÈGLES GÉNÉRALES

- 2.1. Le jeu doit se dérouler conformément aux règlements en vigueur de [Badminton Canada](#) et conformément au [Manuel de référence des championnats de sports des FAC](#).
- 2.2. Conformément aux règlements de la Fédération mondiale de badminton ([Badminton World Federation Rules](#) – en anglais seulement), on s'attend à ce que la tenue vestimentaire (short, jupe ou jupe de sport, t-shirt ou polo, espadrilles et bas) des joueurs de badminton soit appropriée. Les débardeurs ne sont pas convenables, ni les hauts arborant un langage vulgaire ou un logo ou dessin diffamatoire.
- 2.3. Selon la [partie II, section 2, article 3.1.8 de Badminton Canada](#) (en anglais seulement), l'officiel en chef est chargé de s'assurer que la tenue vestimentaire des joueurs est conforme au paragraphe 6 et que toute infraction est rectifiée dès qu'on en a pris connaissance.

3. SUSPENSIONS

- 3.1. Se reporter au [Chapitre 5 – Suspensions](#), pour les infractions qui peuvent s'appliquer à n'importe quel sport.

4. TYPE DE CHAMPIONNAT

- 4.1. Le championnat prend la forme d'un tournoi à la ronde simple par équipe suivi d'un tournoi éliminatoire simple individuel.

5. CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE

5.1. Le championnat par équipe consiste en un tournoi à la ronde simple où chaque joueur/équipe joue au sein de sa catégorie et selon la tête de série désignée dans les catégories suivantes :

- a. **Simple ouverte** : têtes de série numéros 1, 2, 3 et 4;
- b. **Double ouverte** : têtes de série numéros 1 et 2;
- c. **Simple senior** : têtes de série numéros 1 et 2;
- d. **Double senior** : têtes de série numéros 1 et 2;
- e. **Simple maîtres** : têtes de série numéros 1 et 2;
- f. **Double maîtres** : têtes de série numéro 1 et 2;
- g. **Simple femmes** : têtes de série numéro 1 et 2;
- h. **Double femmes** : têtes de série numéro 1 et 2;
- i. **Double mixte** : têtes de série numéros 1 et 2.

5.2. Tirage au sort

- a. Les critères du tirage au sort sont déterminés par l'officiel en chef/la base hôte avant le début du Championnat des FAC.

5.3. Pointage des équipes

- a. Lors des parties du tournoi à la ronde, chaque partie gagnée vaut un (1) point. Gagner une partie consiste à remporter deux (2) manches sur trois (3). Une manche remportée par défaut équivaut à un pointage de 21-0 contre le joueur/l'équipe qui déclare forfait. Le pointage de chaque manche jouée lors d'une partie du tournoi à la ronde est inscrit sur la feuille de pointage Résultats des parties du tournoi à la ronde.

5.4. Procédure de bris d'égalité

- a. En cas d'égalité au classement final du tournoi à la ronde, les équipes qui passent aux éliminatoires sont déterminées comme suit :
 - i. si deux (2) équipes se trouvent à égalité, l'équipe qui a gagné le plus grand nombre de parties est déclarée championne; ou
 - ii. si trois (3) équipes ou plus se trouvent à égalité, la fiche victoires/défaites des équipes à égalité lors des parties où elles se sont affrontées est examinée comme suit :
 - l'équipe qui compte le moins grand nombre de défaites est déclarée championne; ou
 - si l'égalité persiste, le nombre total de points comptés par équipe lors de toutes les parties jouées dans le cadre du tournoi à la ronde est divisé par le nombre total de points accordés. L'équipe qui obtient le quotient le plus élevé est déclarée championne.

6. CHAMPIONNAT INDIVIDUEL

6.1. Des championnats distincts ont lieu dans les catégories suivantes :

- a. simple ouverte hommes;

- b. double ouverte hommes;
- c. simple senior hommes;
- d. double senior hommes;
- e. simple maîtres hommes;
- f. double maîtres hommes;
- g. simple femmes;
- h. double femmes;
- i. double mixte.

6.2. Tirage au sort

- a. L'officiel en chef/le personnel de la base hôte est responsable du tableau des parties dans le cadre des éliminatoires en simple du championnat individuel. Tous les joueurs participent aux éliminatoires. Chaque participant est inscrit au tableau des éliminatoires en fonction de sa performance lors du championnat par équipe comme suit :
 - i. Simple ouverte hommes – tous les joueurs sont inscrits au tableau des éliminatoires; un total de quatre (4) joueurs sont classés têtes de série;
 - ii. Double ouverte hommes, simple senior hommes, double senior hommes, simple maîtres hommes, double maîtres hommes, simple femmes, double femmes et double mixte – tous les joueurs/toutes les équipes sont inscrits au tableau des éliminatoires; un total de deux (2) joueurs/équipes sont classés têtes de série.
- b. Inscription des têtes de série
- c. Les têtes de série sont inscrites au tableau des éliminatoires comme suit :
 - i. les têtes de série numéros 1 et 2 sont respectivement inscrites première et dernière au tableau des parties;
 - ii. dans le tableau de la catégorie simple ouverte hommes, les têtes de série numéros 3 et 4 sont inscrites à la position 5 ou 12;
 - iii. tous les autres joueurs/toutes les autres équipes sont inscrits au tableau en fonction de leur performance au tournoi à la ronde.

7. ÉQUIPEMENT

- 7.1. Le volant officiel du championnat est un volant à plume (de vitesse 78) et peut être de l'un des modèles suivants : Black Knight SH6850, Li Ning A+90, Li Ning A+100, RSL Tourney #4, RSL Tourney #5, Victor Tourney, Victor Champion, Yonex Aerosensa 20, ou Yonex Aerosensa 30.
- 7.2. Tous les participants doivent porter l'équipement précisé dans le tableau ci-dessous.

OBLIGATOIRE	RECOMMANDÉ
Joueurs	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lunettes de protection lorsqu'il y a trois (3) joueurs ou plus sur le terrain. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le port de lunettes de protection est <u>fortement</u> recommandé pour les matchs en simple.

8. PRÉVENTION DES BLESSURES

- 8.1. Il est important que tous les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les soigneurs et les organisateurs passent en revue les stratégies de prévention des blessures. Le [Chapitre 6](#) renferme des renseignements supplémentaires concernant la prévention des blessures.

9. RÉCOMPENSES

- 9.1. Les gagnants du championnat par équipe reçoivent une bannière. Des médailles individuelles sont remises aux membres des équipes occupant les premier et deuxième rangs.
- 9.2. Des médailles individuelles sont remises aux joueurs occupant les premier et deuxième rangs dans chaque catégorie du championnat individuel.
- 9.3. À la fin du championnat national, les participants peuvent soumettre la candidature d'un joueur qui a fait preuve d'un esprit sportif exceptionnel, y compris d'un comportement responsable et conforme à l'éthique, de franc-jeu, d'intégrité et de respect combinés à des habiletés athlétiques remarquables. Le jury d'appel et/ou l'officiel en chef choisira le récipiendaire selon les candidatures reçues.
- 9.4. Voici le tableau des récompenses :

Prix/reconnaissance	Quantité	National	Régional
Bannière du championnat	1	✓	À déterminer selon la Constitution régionale
Médailles d'or (équipe)	10	✓	✓
Médailles d'argent (équipe)	10	✓	✓
Médailles d'or (individuel) réf. para 6.1	14	✓	✓
Médailles d'argent (individuel) réf. para 6.1	14	✓	✓
Prix de l'esprit sportif	1	✓	À déterminer selon la Constitution régionale
Officiels	5	✓	À déterminer selon la Constitution régionale
Soigneurs	1-2	✓	À déterminer selon la Constitution régionale
Jury d'appel	1	✓	À déterminer selon la Constitution régionale
Invités de marque/Présidents d'honneur	1	✓	À déterminer selon la Constitution régionale